

Communiqué de presse

Des médiateurs et personnes de confiance en entreprise se mettent en ligne



Le collectif CoRoMe est à votre écoute !

Des médiateurs et personnes de confiance en entreprise (PCE) se mettent à disposition des personnes qui sont en souffrance au sein de leur entreprise, de leur activité professionnelle ou commerciale ou qui endurent les changements lourds qui leurs sont imposés par la crise du Covid19.

Dans le cadre d'une permanence téléphonique et par visioconférence un ou une professionnel/le répond tous les jours de 8h – 12h et de 13h30 –18h, ou sur rendez-vous **au** numéro de téléphone 022 54 830 54 (www.corome.ch; info@corome.ch).

Cette permanence se veut solidaire avec toutes les personnes qui travaillent **pendant la crise sanitaire**, pour assurer les services essentiels à notre société ainsi qu'avec celles dont la vie professionnelle est chamboulée par de nouvelles façons de travailler (notamment le télétravail). Elle s'adresse également à des personnes souffrant d'une gestion conflictuelle du travail domestique et de problèmes de cohabitation due au confinement. **Tant que les mesures exceptionnelles imposées par les autorités restent en vigueur, les services d'urgence** de CoRoMe sont gratuits pour les personnes ne disposant pas d'un service interne à leur entreprise destiné à la gestion des conflits ou **à la médiation**.

Une première prise de contact permet d'évaluer la situation et d'envisager des pistes en vue d'une **régulation efficace**. Si par la suite une médiation ou un accompagnement par une personne de confiance en entreprise est souhaité par les concernés, ces services peuvent être fournis en ligne.

Les professionnels de CoRoMe **vous proposent également** des médiations préventives pour mieux gérer le stress de la crise et maintenir un bon climat de travail malgré la pression omniprésente.

Nos prestataires **sont très attentifs** au respect des règles déontologiques de leur métier (confidentialité, impartialité, neutralité, non-jugement et écoute empathique), la signature d'un contrat de médiation est demandée avant toute ouverture d'un processus de médiation.

Par cette démarche novatrice, les membres du collectif souhaitent répondre aux besoins des concernés qui vivent des bouleversements anxiogènes souvent dans l'urgence et/ou dans l'isolement et qui souhaitent dans un premier temps déposer leur vécu. Ils peuvent décider ensuite et en toute liberté de la démarche adéquate à entreprendre pour pouvoir faire face.

Pour toutes les informations vous pouvez contacter les membres du collectif:

Anne Bersier 078 709 21 11

Barbara Regamey 079 351 78 37

Gabor Farkas 079 434 87 87

Serge Ballesteros 076 404 30 72

Nathalie Herren 079 587 34 70